

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 NOVEMBRE 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 43

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 36

57/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse, dûment convoqués le 21 novembre 2025, se sont réunis à la salle des Associations de Ruffec, sous la Présidence de Monsieur Claude MERIOT.

Etaient présents les Conseillers communautaires suivants :

Madame DELAIGUE	Dominique	Monsieur MERIOT	Claude
Madame LERAT	Catherine	Monsieur CAILLAUD	Roland
Monsieur DEFEZ	Gérard	Monsieur REMBAUT	Alain-Marie
Monsieur DEJOLLAT	Daniel	Monsieur DARNAULT	Joël
Monsieur TRAVERS	Jean-Claude	Monsieur BERGEAT	Serge
Monsieur CONFOLANT	Philippe	Monsieur D'OIRON	Antoine
Madame CARTIER	Marie-Hélène	Monsieur BERNARD	Thierry
Monsieur CAILLAUD	Stéphane	Monsieur CHEZEUX	Jean-Louis
Monsieur LHERPINIERE	Gilles	Monsieur MATHE	Raymond
Monsieur PERRIN	Jérôme	Madame BRUNET	Marinette
Monsieur PRAULY	Jean-Claude	Monsieur BERGER	Patrick
Monsieur DENIS	Christian	Madame DAVAILLAUD	Véronique
Monsieur MULTON	Jean-Michel	Monsieur GUENAND	Thierry
Monsieur ROLLET	Didier	Monsieur HERVO	Dominique
Monsieur CHAMPIGNY	Daniel	Madame PIPEREAU	Brigitte
Monsieur PINSARD	Anthony		

Pouvoir : Madame CORBEAU Nathalie à Monsieur LHERPINIERE Gilles, Madame PEROT Sandrine à Monsieur CAILLAUD Stéphane, Monsieur RIVIERE Stéphane à Monsieur PERRIN Jérôme, Monsieur CONFOLANT Patrice à Monsieur MERIOT Claude et Madame BAUDOUX Régine à Monsieur CAILLAUD Roland.

Secrétaire de séance : Gérard DEFEZ.

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNÉ 2025 - 2040

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;
- Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;
- Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;
- Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;
- Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;
- Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 1 août 2025 ;
- Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :



- Approuve, par 34 voix pour et 2 abstentions, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
Le Président,

Le Secrétaire de séance

Acte exécutoire,
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Publié le :
Le Président,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BRENNE**

Siège : 1, rue du Prieuré - Saint Michel en Brenne (36290)

N° : 07/03-2025

Objet : Approbation de la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
21	15	18

Date de convocation : 10 novembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, JUBERT, MAROTTE, THOMAS, DANVY, CAMUS, LANCHAIS, BOSCARINO, SCHNEIDER, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, CHAGNON, VALET et DROZDZ.

Absents excusés :

Monsieur Hervé FLEURY a donné pouvoir à Monsieur Christophe JUBERT
Monsieur Jean-Michel BLANCHET a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse MAROTTE
Madame Annie DOUADY a donné pouvoir à Madame Françoise DANVY
Monsieur Christian BOISLAIGUE représenté par sa suppléante Madame Cathy CHAGNON

Assistaient également :

Madame Stéphanie MAQUIN conseillère municipale de Migné,
Mesdames Pascale PAULMIER et Nathalie LEBLANC, Monsieur Bruno COULON, membres suppléants
Madame Christelle CHAMBARD, DGS

Madame Cathy CHAGNON a été élue secrétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.3331-1 à L. 333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6,

Vu la délibération du Conseil Régional Centre - Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la Préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 2 août 2025;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve sans réserve, la charte du Parc Naturel Régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;

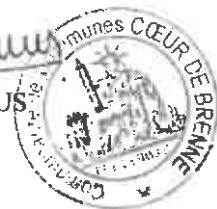
Autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

La secrétaire de séance

Cathy CHAGNON

Le Président

Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-243600343-20251118-07-03-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025

Séance du 29 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

> en exercice : 32

> présents : 24

> votants : 29

Date de la convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle Gaston Chéreau de Prissac sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLEZ, Damien BARRÉ, Jean-Paul BUGEAUD, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Marcel BOURGOIN à Philippe GOURLAY, Hubert JOUOT à Gilles TOUZET, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU, Brigitte PONCEAU à Corinne SOULAS.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Alain OVAN représenté par Jean-Paul BUGEAUD, Laurent ROULLET.

Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

◆◆◆◆◆

Délibération n° 2025-09-29.02

Objet : Approbation de la charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne a débuté en mai 2022 et une nouvelle Charte constituée de 11 orientations et de 30 mesures a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024.

La Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 61 communes, 6 intercommunalités et le Département de l'Indre. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Brenne.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Centre-Val de Loire qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement de la Brenne en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

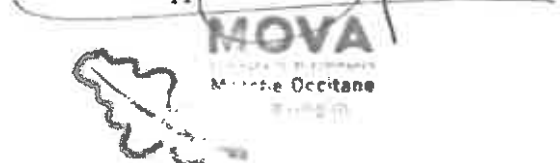
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Et autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs, et financiers correspondants.

Acte certifié exécutoire le 22 OCT. 2025
Transmis en Sous-Préfecture le 22 OCT. 2025
Publication le 22 OCT. 2025
Le Président,
Philippe GOURLAY

Certifié conforme au registre
Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Jacqueline LAROCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de LA CHAPELLE ORTHEMALE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Nicolas Thomas, Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : Claude Nivet

Membres titulaires excusés : Régis Blanchet pouvoir donné à Denis Villin, Michèle Yvernault-Trotignon pouvoir donné à Lucette Vioux, Alexandra Roulleaux, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Patrice Boiron pouvoir donné à Claude Vidal, Dominique Perrot, Jean-Noël Mériot

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Francis Seguin

Secrétaire de séance : Christophe Morin

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNÉ 2025-2040

Institution vie politique – fonctionnement

Délibération 2025/11/001

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.133-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avais intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

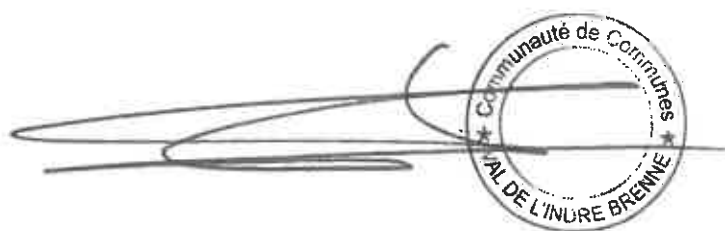
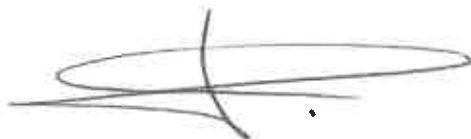
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Par cet ses annexes :

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20251125-2025-11-001-DE
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance de la Charte de Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Christophe MORIN
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0